

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018

Présents : Mmes Lavallard O., Leber N., Berthe M., Hanosset M., et Bellier M.O.
Mrs Dovergne A., Senée F., Mazurier T., Duponchelle E., et Damay D

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Hanosset Maryline

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 mars 2018

I. BUDGET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 du Service des Eaux conforme au compte administratif.

Délib.N° 01 - 19042018 – 80237

Le point est fait sur les montants de fonctionnement repris par la CCALN sur le prochain budget 2018

Les différents devis relatifs à l'investissement sont étudiés.

Le Conseil Municipal décide de prendre au compte de la commune les travaux pour les marches de la Salle des Fêtes et l'arrêt de bus. Il décide à l'unanimité d'accepter le devis de de l'entreprise Boudier pour la pose de potelets devant la cantine pour un montant de 1 776 €HT soit 2 131.20 TTC (avenant) .

Délib.N° 05 - 19042018 – 80237

Les problèmes de pigeons à l'église, poteau incendie et radars pédagogiques sont évoqués.

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) est présenté :

Vu la labélisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) le 22 juillet 2015 de la CCVN,

Vu l'avenant signé le 05 Mai 2017 par la CCALN avec le Ministère de l'Environnement,

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 2017 qui valide le programme « Economies d'énergie dans les TEPCV » dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie (CEE),

Les collectivités incluses dans le périmètre de la CCALN peuvent valoriser des travaux d'économie d'énergie selon les conditions définies dans les fiches standardisées du Ministère.

La CCALN en tant que TEPCV a la possibilité de jouer le rôle de tiers regroupueur des CEE et de mutualiser les économies d'énergie réalisées par les communes du territoire.

Lors du Conseil communautaire du 05 avril 2018, la CCALN s'est engagée à reverser aux communes concernées une somme qui ne dépassera pas 100% du montant total des travaux éligibles au CEE TEPCV.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

- de confier la valorisation des CEE du chantier Salle des Fêtes à la CCALN
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents en rapport avec cette décision

Délib.N° 02 - 19042018 – 80237

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales, décide de voter les taux suivants pour l'année 2018 :

Taxe d'habitation :	17.85 %
Taxe sur le foncier bâti :	12.54 %
Taxe sur le foncier non bâti :	27.92 %
Cotisation foncière des entreprises :	13.67 %

Votants : 10
Pour : 6 voix
Contre : 4 voix

Délib.N° 03 - 19042018 – 80237

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'adopter le Budget Primitif 2018 de la Commune.

Fonctionnement : Dépenses 409 064 €
Recettes 409 064 €

Investissement : Dépenses 834 976 €
Recettes 834 976 €

Délib.N° 04 - 19042018 – 80237

II. QUESTIONS DIVERSES

Le point est fait sur l'organisation du week-end du 23/24 juin 2018 avec exposition commémoration de la guerre 14/18 et inauguration du city stade et du complexe périscolaire.

La séance est close à 23h00 et comporte 05 délibérations.

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

A. Dovergne

O.Lavallard

M.O. Bellier

M.Hanosset

N.Leber

M.Berthe

T.Mazurier

F.Senée

D.Damay

E.Duponchelle

